



# Gérer la compétence eau et assainissement : les enjeux pour les intercommunalités

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

## Public visé

L'ensemble des élu.e.s

## Points forts

Cette formation permet aux élus intercommunaux de comprendre les enjeux, les acteurs et les responsabilités liés à la gestion des compétences eau et assainissement et eaux pluviales.

## Pré-requis

Pas de prérequis

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Connaître le contenu de la compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales
- Comprendre les enjeux de la gestion eau potable, assainissement et eaux pluviales
- Connaître l'environnement des acteurs pour interagir avec eux

## Description / Contenu

Les compétences opérationnelles du cycle de l'eau et le contour de ces compétences

Le rôle essentiel d'autorité organisatrice du petit cycle de l'eau

- les enjeux de la gestion patrimoniale et de la performance des services

- la gouvernance de la politique de l'eau et les principaux acteurs

Le choix du ou des modes de gestion des services publics d'eau et d'assainissement

Le financement des services publics

- le prix de l'eau

- la politique tarifaire dans le cadre d'un transfert de compétences

- la stratégie tarifaire selon le enjeux (économique, social, environnemental)

Les usagers des services publics de l'eau

- le règlement de service

- la facture d'eau

- le RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public)

- la médiation de l'eau

- la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Les services publics d'eau acteurs de la transition écologique

- les tensions sur les ressources en eau

- la protection des ressources en eau

- l'adaptation au changement climatique avec la gestion intégrée des eaux pluviales

- les consommations d'énergie

Les actualités / nouveautés réglementaires

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





## Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

[info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

## Modalités pédagogiques

A l'aide de diaporamas reprenant les différents thèmes du programme ci-dessus apport théorique en illustrant par des exemples.

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : [a.berger@aric.asso.fr](mailto:a.berger@aric.asso.fr) 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

### Céline Dyrda

Aujourd'hui Directrice de l'Autorité Organisatrice de l'Eau et de l'Assainissement à Saint Brieuc Armor Agglomération. Ingénier diplômée de l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg), je suis investie depuis 26 ans dans le domaine de l'eau. Un domaine qui me passionne et qui sera, sans nul doute, un enjeu certain du mandat à venir.